

Les cotisations pour l'année 2018-2019 ont été fixées lors de la réunion du conseil d'administration du 9 juillet 2018. Les tarifs sont inchangés par rapport à l'année précédente. L'adhésion donne droit à la participation à toutes les séances du club, sans droit de table. La participation aux compétitions officielles est soumise à la prise de licence de la Fédération Française de Scrabble..

Le montant de la participation annuelle au club Montpellier-Scrabble est la somme des montants de (A) **l'adhésion aux Maisons pour tous** (obligatoire), (B) **la cotisation club** (obligatoire) et (C) **la licence fédérale** (facultative).

(A) L'adhésion aux Maisons pour tous est de **7 euros** pour les adultes et **3,5 euros** pour les moins de 18 ans. Bien entendu, si vous avez déjà acquitté cette adhésion pour une autre activité, vous n'avez pas à la payer une nouvelle fois, il suffit de préciser votre numéro de carte.

ATTE

NTION : il faut payer séparément la cotisation aux Maisons pour Tous,
par chèque libellé à "Régisseur de la MPT François Villon".

(B) Le montant de la cotisation club est de **30 euros** (première année **20 euros**). Cette part est réduite :

- **à 15 euros** pour les joueurs qui ne jouent qu'en Scrabble classique (**10 euros** la première année).
- **à 10 euros**, cotisation "solidarité" (jusqu'à 25 ans, demandeurs d'emploi, RMIstes, personnes en difficulté...) sur simple déclaration.

(C) La licence de la Fédération française de Scrabble est **facultative** et s'élève à 40 euros. Elle est obligatoire pour participer aux compétitions et classements officiels. Cette licence est réduite à 20 euros une première année, dite de "découverte". Pour les joueurs de 18 à 25 ans, la licence fédérale est de 10 euros, elle est offerte pour les moins de 18 ans. Pour participer à un tournoi de Scrabble classique, les non-licenciés peuvent acquitter une licence "jour" à 5 €.

Quelques exemples de cotisations (B) + (C) à régler par chèque à l'ordre de "Montpellier-Scrabble" :

- **Membre licencié à la FFSc : 70 euros** (40 + 30).
-

Membre non-licencié à la FFSc : 30 euros (0 +30).

-

Première année couple non-licencié : 30 euros (20 + 10)

- Classique non licencié : **15 euros**.
- Couple licencié : **125 euros** (30 + 15 + 40 + 40).
- Nouveau membre non licencié (classique et duplicate) : 20 euros.
- Nouveau membre non licencié (classique seul) : **10 euros**.
- Jeune licencié de 18 à 25 ans : **20 euros** (10 + 10).
- Scolaires (jusqu'à 18 ans) : **10 euros**.

Les adhésions prises à partir du 1er septembre 2018 sont valables jusqu'au 31 août 2019.

[Télécharger la version PDF](#)